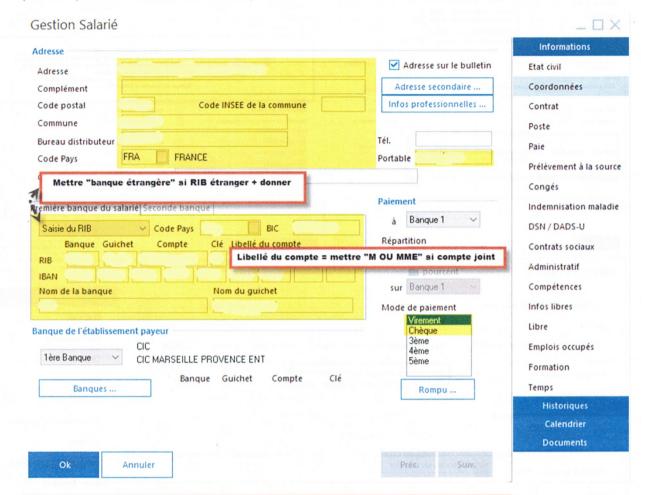
Si le salarié n'a pas fourni de RIB à son embauche, le demander au chef d'équipe et mettre par chèque en attendant de le réceptionner.



ATTENTION: Vérifier bien que le RIB fait référence à un compte courant!

Exemple:

RIB non valable car il s'agit d'un livret A! ATTENTION, on ne peut pas faire de virement sur un livret! (Uniquement sur un compte courant)

